

pellation de M. Langlois sur le programme économique du gouvernement.

M. Langlois. — Les travailleurs se plaignent de l'insuffisance des salaires qui sont trop faibles relativement au prix des denrées. Il faudrait réaliser une association de tous les producteurs avec les consommateurs.

La solution du problème du paupérisme est la réduction des prix de vente, par conséquent des prix de revient.

M. Langlois. — Le gouvernement entend-il favoriser les institutions de mutualité ?

L'extrême gauche accuse la majorité d'être indifférente aux souffrances du peuple. (Bien ! au centre.)

M. de Baudry-d'Asson. — Tout le monde est obligé de reconnaître maintenant l'existence de la crise sociale et de rechercher sa solution, qui est bien simple. Il suffirait de remplacer la République par la Monarchie légitime, représentée aujourd'hui par le comte de Paris. (Applaudissements à droite; exclamations à gauche.)

En attendant cette solution, il faut avoir recours aux expédients et conjurer la guerre sociale.

Si les ministres refusent d'aviser, qu'on les chasse comme des laquais, ainsi que le dit un journal. (Exclamations à gauche. — Bruit.)

M. le Président. — J'invite l'orateur à ne pas emprunter aux journaux de semblables expressions.

M. Baudry-d'Asson. — Le gouvernement est resté sourd aux plaintes des ouvriers. Il ne sait que faire mettre sac au dos à nos soldats. (Interruptions à gauche. — Très bien ! à droite.)

M. le Président. — L'orateur fait allusion aux huit détachements de troupes consignés au Palais-Bourbon. Le bruit est faux. L'administration a confiance dans le patriotisme et les vertus de la population parisienne.

M. Baudry-d'Asson. — Si on ne donne pas à ceux qui souffrent le pain auquel ils ont droit, le jour viendra où ils le prendront par tous les moyens. Les ouvriers sans travail ont droit à une indemnité de chômage. (Bruit à gauche.)

Ils ont déjà menacé de marcher tous ensemble sur le Palais-Bourbon. (Mouvement, interruptions à gauche.)

Le peuple ne veut plus se contenter de paroles. Le grondement de la foule couvre la délibération du Parlement. (Applaudissements à droite, exclamations à gauche.)

M. le Président. — On ne saurait prétendre que les délibérations de la Chambre ne sont pas libres. Je rappelle l'orateur à l'ordre. (Bruit à droite. Applaudissements à gauche. Long tumulte.)

M. Baudry-d'Asson. — Les hommes qui sont au pouvoir semblent avoir adopté cette devise : « Quand le gouvernement va, tout va ! » (Rires à droite.)

Pendant que le pays est à bout, les hommes politiques amassent des fortunes. (Interruptions à gauche, vifs applaudissements à droite.)

M. le Président. — Si l'orateur continue sur ce ton je ferai appel à toutes les sévérités du règlement.

M. Baudry-d'Asson demande l'ouverture d'urgence d'un crédit de 20 millions à répartir entre les caisses des Chambres syndicales.

J'espère, dit-il, que le président du conseil s'associera à cette demande. S'il voulait quitter les splendeurs de son palais pour visiter les mansardes, il verrait les souffrances des malheureux qui demandent du pain. (Vifs applaudissements à droite.) L'urgence est repoussée.

M. Lechevallier. — Un régime douanier protecteur assurerait du travail aux ouvriers.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

évanouie sur le parquet.

Le cavalier, là-bas, pressait les flancs de sa monture, essayant de la lancer contre la vague hurlante.

La bête résistait et se cabrait et une effroyable lutte s'engagea.

Voilà ce qu'avait vu Myriam.

Si le maître l'emportait dans ce terrible duel, si le cheval se laissait emporter par la lame perfide, le tourbillon allait les saisir tous les deux.

Les os broyés et les chairs sanglantes ne seraient plus une légende.

Le baron cherchait la mort, il devait finir par l'eau.

Le cheval heureusement continua de se défendre, l'instinct de la bête demeura le plus fort, le baron désarçonné roula sur le sable.

Alors se relevant meurtri, il se croisa les bras, mesura le gouffre des yeux et fit quelques pas en avant.

La vague arrivait... il recula, baissa le front et s'éloigna lentement.

Bientôt il retrouva son cheval redevenu docile depuis qu'il avait cessé de voir le danger, se remit en selle et regagna Kernovenoy au galop.

Myriam entendit à son oreille quelques paroles suppliantes, sentit un baiser sur son front et se ranima dans les bras de son père.

Elle rouvrit les yeux et, revoyant ce visage autotrois tant aimé, tant admiré, qui était devenu celui d'un vieillard, elle le saisit entre ses mains :

— Grand Dieu ! dit-elle, est-ce bien vous ?

— Je devine la cause de votre évanouisse-

Informations

— Nous apprenons que la commission chargée de statuer sur la proposition Laisant demande une autre rédaction du projet présenté. Les dégage-ments à opérer au Mont-de-Piété ne porteraient que sur trois catégories d'objets engagés : Linge, Literie et instruments de travail. Toute reconnaissance du Mont-de-Piété vendue ou mise en dépôt ne serait pas acceptée au dégage-ment gratuit, et les personnes qui ont fait les engagements devraient se présenter elles-mêmes en déclarant leur nom, adresse et qualité inscrites sur les registres lors de l'engagement des objets. D'autres modifications seront également apportées à ce projet, d'ici à quelques jours.

— On annonce qu'il va être procédé à de nouvelles arrestations d'anarchistes, à Paris, à la suite d'une saisie faite il y a quelques jours au domicile d'un individu mis en arrestation par la police de sûreté.

— Le bruit de la retraite très prochaine de M. Hérisson tend à se confirmer aujourd'hui, dans les régions officielles. Cette retraite, ne donnerait lieu à aucune modification dans le cabinet, attendu que les ministères de l'agriculture et du commerce seront réunis dans un seul département.

— Nous croyons savoir que le gouvernement va revenir sur la décision prise précédemment au sujet de la fermeture de la chapelle expiatoire de rue d'Anjou.

— Il se confirme de nouveau aujourd'hui, et d'une manière officielle que le général Saussier est définitivement appelé à remplacer le général Leconte, au poste de gouverneur de Paris.

— Mme la baronne de Rothschild vient de faire distribuer en son nom une somme de 4,000 francs pour les chiffonniers indigents.

— Voilà les gardiens de la paix qui veulent se mettre en grève ; déjà ils refusent leur service et, sans l'énergie de M. Caubet, la désorganisation de la police serait déjà complète.

— M. Caubet, le chef de la police municipale, a eu jeudi une longue entrevue avec le ministre de l'intérieur. Nous croyons savoir que plusieurs révocations de gardiens de la paix seront prononcées aujourd'hui.

— La préfecture de police fera distribuer demain aux chiffonniers, vieux ou infirmes, ou chargés de famille, des secours qui seront répartis par les soins des commissaires de police. Une somme de 2,000 francs a été mise à la disposition de la préfecture de police à ce sujet, par M. le ministre de l'Intérieur.

— M. le duc d'Aumale, qui, à la suite d'un refroidissement, avait eu à subir un accès de fièvre rhumatismale, est aujourd'hui en pleine convalescence.

CHRONIQUE LOCALE ET FAITS DIVERS.

Les opérations du tirage au sort ont commencé aujourd'hui à Cahors, par les jeunes gens du canton nord.

ment, répondit le baron d'une voix sourde en étendant son bras vers la croisée ; vous étiez là, vous m'avez vu... Je vous aurai donné successivement tous les spectacles qui pouvaient m'attirer votre mépris et votre pitié.

— Père, fit-elle, je ne sais ce que vous voulez dire, je n'ai pas su me défendre contre une émotion bien naturelle en me revoyant à Kernovenoy. La pensée de me retrouver près de vous m'a sotte-ment ôté mes forces...

Elle n'acheva point, car elle vit deux larmes tombant des yeux du baron.

— Comme vous mentez mal, dit-il, et comme je suis bien vaincu !

Le soir de ce grand jour, malgré la tempête qui l'emportait décidément sur la froidure et soulevait avec fracas les flots de la baie, M. de Kernovenoy et la marquise Myriam reconduisirent à travers les jardins jusqu'à la grande porte M. d'Avrigné qu'on avait envoyé chercher dans le village et qui avait dîné au château.

L'amiral allait remonter en voiture et retournait à Saint-Hélio.

Tandis que le baron donnait quelques ordres, l'amiral s'approcha de l'oreille de sa petite-nièce :

— C'est bien dit, c'est bien décidé pour cette fois, murmura-t-il, je ramène notre comte Maxence.

— Oui, dit-elle, mais je vous en prie, n'allons pas trop vite. Ménageons celui qui peut encore souffrir.

— Parbleu ! il l'a échappé belle ! il ne se doute guère que, n'ayant rien à faire dans votre maudit village, je me promenaie là-bas sur l'au-

LE MONUMENT GAMBETTA

Plusieurs ministres doivent assister le 2 avril, à l'inauguration du Monument Gambetta à Cahors. Nous croyons savoir que MM. Jules Ferry, Waldeck-Rousseau et le général Campenon ont accepté l'invitation du maire et du préfet. Une délégation de l'Union républicaine sera chargée de représenter le groupe.

Il est probable que M. Spoller prendra la parole, au nom des amis personnels de Gambetta.

M. Jules Ferry, probablement, parlera au nom du gouvernement.

Par décision du 22 janvier courant, M. le Ministre des cultes a accordé à la commune de Laroque-Toirac un secours de 4,000 fr. pour l'aider à payer la dépense de construction d'un presbytère.

Par décision du même jour, un secours de 9,000 fr. a été accordé à la commune de Livernon, pour l'aider à payer la dépense de reconstruction de la nef de son église.

NOUVELLES MILITAIRES

Une excellente mesure vient d'être prise par le ministre de la guerre : Les chevrons d'ancienneté vont être supprimés ; les sous-officiers ren-gagés porteront l'épaulette à torsade d'or.

— Le nouveau règlement sur le service inté-rieur dans les régiments d'infanterie, vient d'être signé par le ministre.

A peu de choses près, les dispositions du règlement du 2 novembre 1833 ont été con-servées.

Les principales modifications qui ont été in-troduites dans ce document concernent les puni-tions à infliger aux sous-officiers. A ce point de vue, les rédacteurs du règlement sur le service intérieur, se sont inspirés des meilleures idées ; la peine de la suspension du grade a disparu ; on a reconnu que cette punition créait à ceux qui en étaient l'objet, une situation trop fausse.

ENGAGEMENT DANS LA MARINE

Les jeunes gens âgés de 18 ans au moins et de 24 ans au plus sont informés que les engage-ments volontaires de cinq ans restent ouverts en permanence pour l'infanterie de marine.

ARMÉE TERRITORIALE

Le ministre de la guerre vient de faire signer par le président de la République un décret qui a pour objet d'organiser transitoirement le corps de santé de l'armée territoriale, en attendant le vote de la loi nouvelle sur l'avancement.

LES ANCIENS MILITAIRES RÉFORMÉS.

Nous recevons de la Compagnie d'Orléans la communication suivante.

« Sur la demande de M. le ministre de la guerre, les compagnies de chemins de fer d'Orléans, du Midi, de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est, de l'Ouest et du Nord, ainsi que les compagnies de chemins de fer d'in-

tre grève... Quand je songe que j'ai un neveu de cinquante ans tout à l'heure, qui s'était mis en tête de finir comme un des héros de Water Scott ?...

— Monsieur ! fit Myriam d'un ton suppliant. — Bah ! reprit M. d'Avrigné, rassurez-vous, il y a rien de tel que d'avoir voulu se tuer et de s'être manqué pour retrouver du plaisir à vivre. Quand un fou comme votre père s'avise de revenir à la raison, il revient de si loin qu'il y a de l'espérance !

L'amiral parti, M. de Kernovenoy et la mar-quisse regagnèrent la maison, Myriam marchait appuyée au bras de son père.

— Je pense, dit le baron Hector, que votre oncle d'Avrigné doutait encore de ma résolution. Il ne peut croire que je consente à recevoir à Kernovenoy M. de Briey. Aussi vous a-t-il parlé quelque temps à l'oreille. Il cherchait auprès de vous la confirmation de mes dernières paroles.

— Moi, répondit Myriam d'une voix trem-blante, je ne doute point... Seulement une crainte me reste... Père, si vous alliez m'aimer moins.

— Chassez cette crainte, ma chérie, dit-il en l'embrassant, vous serez encore mon unique bien. Mon âme sera toujours toute pleine de vous, si mon orgueil en est moins ivre. Je n'ai abjuré que l'Idole.

Le baron Hector était-il sincère ou n'était-il que vaincu ?

FIN

Nous commencerons mardi prochain

'Hôtellerie Sanglante

PAR PAUL MAHALIN

térêt local, ont consenti à accorder une réduction de 50 0/0 sur le prix des places aux anciens militaires, titulaires d'une gratification de réforme, lorsqu'ils se rendent devant les commissions de réforme appelées à statuer sur leur maintien ou leur élimination.

» L'administration des chemins de fer de l'Etat a consenti à effectuer les mêmes transports, au quart du tarif, sur son réseau.

» Cette réduction sera appliquée de la manière suivante : Sur la présentation d'un ordre de convocation, la gare de départ délivrera au voyageur un billet ordinaire, de la classe qu'il désignera, pour la gare desservant la localité où siégera la commission, et percevra le prix entier de la place. Le retour des hommes ayant assisté aux réunions de la commission de réforme sera gratuit. Ils devront présenter au guichet de la gare desservant le lieu du siège de la commission l'ordre de convocation qui aura servi à l'aller.

» La durée de validité de l'ordre de convoca-tion est limitée, pour l'aller, à la veille et au jour de la réunion de la commission de réforme, et pour le retour, au jour et au lendemain de cette réunion.

» Tout ordre de convocation présenté en de-hors des limites de temps ainsi fixées sera con-sidéré comme non valable ; la gare de départ re-fusera d'y apposer son timbre, et au retour la gare desservant le lieu de réunion le retirera des mains du titulaire.

Le mariage de M. Louis de Sabouqué, notre compatriote, avec M^{lle} Jenny Lauzon d'Agen, est désormais chose officielle et nous sommes heureux d'adresser aux futurs époux nos vœux les plus ardents.

M. de Sabouqué appartient à une des fami-les les plus distinguées et les plus aimées dans la haute société de Toulouse.

Sa charmante future est la fille de M. et M^{me} Edmond Lauzon, si sympathiquement connus dans le high-life Agenais.

POUR NOS ARTISTES !

Une pétition, demandant au Conseil munici-pal d'accorder une subvention à la direction théâ-trale, qui donne des distractions aux cadur-ciens au prix des plus grands sacrifices, circule en ce moment en ville et se couvre de signa-tures. Nous faisons des vœux pour que nos édi-les lui fassent bon accueil. SPÉ...

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 14 janvier 1884

Présidence de M. Combarieu, président.

M. le Président dit qu'il est heureux d'annon-cer que M. Calmon, président semestriel de la Société des Etudes, vient de recevoir de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts les palmes académiques.

Il donne lecture d'une lettre dans laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique expose que plusieurs fascicules du Bulletin ne lui sont pas parvenus.

M. le Secrétaire général dépose les publications qui lui ont été adressées par les Sociétés corres-pondantes et le dernier numéro de la Revue poé-tique et littéraire le *Feu-Follet*.

M. P. de Fontenilles demande qu'il soit fait, auprès de la municipalité, une démarche tendant à l'installation du gaz dans la salle des séances.

M. le Président déclare prendre note de cette observation.

M. le docteur Lebouf communique le résultat de plusieurs herborisations qu'il a faites, en 1883, sur divers points du département, entr'autres Roc-Amadour, Fumel, Camy, Prayssac, Vaylats, Cassaignes et Vers.

Parmi les 39 sujets dont il a enrichi son her-bier, il est quelques fleurs ou plantes qui n'a-vaient encore été signalées ni dans le catalogue de Delpon, ni dans celui du docteur Puel, telles que l'*Ovalis stricta* (L.), le *Dipsacus pilosus* (L.), l'*Hieracium cirenascens* (Jord.), l'*Orobanché hederæ* (Vauch.).

M. Malinowski entretient la Société d'un ou-vrage de M. Tamisey de Larroque, sur Claude Sosnèze. L'auteur lui en ayant communiqué un exemplaire, M. Malinowski s'engage à prier M. Tamisey d'en faire hommage à la Société.

La séance est levée à 10 heures.

Pour copie conforme :

Le secrétaire des séances,
F. LAROUSILHE.

M. Portefaix, commis de direction des postes et télégraphes du Lot, est attaché au bureau de la caisse d'épargne postale, à Paris.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,
Depuis longtemps le public remarque qu'un des lampadaires du monument de la Vierge du pont est cassé, et les morceaux en restent épars sur place.

Au simple point de vue de l'entretien des monuments publics, cet état de choses ne saurait durer sans dénoter une indifférence et une incurie qui n'est nullement dans les habitudes des honorables agents chargés de ce service.

Il suffira de signaler le fait, M. le Directeur, pour qu'il y soit aussitôt porté remède.

Quelques poteaux télégraphiques ont été renversés du côté du Poozat, commune de Cava-gnac. C'est ce qui explique le retard apporté ces jours passés, dans la transmission des dépêches venues de cette direction.

SOULLAC. — Une épidémie de croup désole les familles. Beaucoup d'enfants sont atteints.

SARLAT. — Un vol assez important de marchandises a été commis à Sarlat, dans la soirée de jeudi.

Les soupçons planent sur un individu et une femme qui vivaient en concubinage à Sarlat et qui ont disparu depuis ce jour.

La justice est sur leurs traces; on a appris qu'ils avaient pris le train à St-Denis-près-Martel, pour Paris, avec un excédant de bagages considérable.

M. le commissaire de police a fait procéder à l'arrestation du nommé C..., Jean-Baptiste, auteur du vol d'un cheval, commis au préjudice de M. Sonbigoix, entrepreneur des travaux du chemin de fer à St-Géry.

SINISTRE FINANCIER

LECTOURE. — M. Joseph Barailhé, notaire à Lectoure, est en pleine déconfiture. Son passif s'élève, dit-on à 380,000 francs.

M. Barailhé a été mis, lundi soir, en état d'arrestation et écroué à la prison.

Plusieurs familles sont ruinées; la ville est dans la consternation.

M. Barailhé était un jeune notaire, il n'avait pas encore quarante ans.

UN JEUNE DÉTENU QUI PROMET.

VILLENEUVE-SUR-LOT. — Le 15 janvier courant, un jeune détenu du quartier correctionnel, le nommé Siosse, fut mis à la cellule pour fait d'insubordination.

A peine y était-il, que ce ne fut que cris, vociférations et chants de toutes sortes. Le gardien chef entra pour lui mettre les menottes. Pendant qu'il s'avancait pour procéder à cette opération, le jeune détenu lui appliqua un si vigoureux coup sur la mâchoire, que M. Delmas fut complètement étourdi et renversé contre le mur.

Profitant de ce moment, son agresseur se jeta sur lui et le frappa avec une telle violence que M. Delmas eut trois dents ébranlées et la figure meurtrie. Fort heureusement, on accourut à ses cris, car déjà le jeune détenu s'était armé de ses sabots et allait en frapper encore le gardien chef.

Siosse comparait pour ces faits à l'audience correctionnelle de vendredi. Le tribunal l'a condamné à quinze mois d'emprisonnement. Siosse est âgé de dix-sept ans et a subi deux condamnations, l'une pour vol et l'autre pour violences et outrages.

MOISSAC. — Mardi dernier, un chien d'arrêt paraissant enragé, a parcouru la campagne aux environs de Moissac, et y a mordu plusieurs animaux.

BRUNIQUEL. — Un déraillement sans importance s'est produit à l'entrée du souterrain de Bruniquel.

Quelques briques tombées d'un wagon ont causé cet accident qui a occasionné un retard de deux heures.

La voie n'a même pas été endommagée et tout s'est borné à la remise en place du wagon déraillé.

TOULOUSE. — Par arrêté du maire de Toulouse, il est interdit à tous cafetiers et autres débitants de boissons d'employer pour un service quelconque, dans la partie de leurs établissements affectée aux consommateurs des femmes ou des filles étrangères à leurs familles.

ASSASSINAT D'UN HUISSIER

CASTELNAUDARY. — Pendant que l'huissier

Bergues signifiait au sieur Sélariés un jugement du juge de paix qui le condamnait au paiement de 35 fr., celui-ci lui asséna un coup de bêche qui l'étourdit, puis un autre coup sur l'œil et plusieurs autres sur la poitrine et les bras, dont l'un fut fracturé en deux endroits.

Après cet exploit Sélariés revint piocher la terre, comme s'il ne s'était rien passé, en disant toutefois : « Maintenant qu'il est mort, il ne portera plus de papier. »

Lorsque les gendarmes vinrent pour le prendre, il travaillait au même endroit.

BAYONNE. — Le général Guilhaumin a eu les deux jambes brisées dans une chute de voiture et a succombé à ses blessures.

BORDEAUX. — Un jeune homme de 33 ans a été écrasé par un tramway au moment où il traversait la voie.

PERPIGNAN. — Un horrible accident est arrivé dans la commune d'Argelès-sur-Mer. Plusieurs personnes étaient, selon la coutume du pays, la mort du cochon. Tout à coup une lampe à pétrole se détacha du plafond et vint tomber sur les genoux de la femme Thérèse Bec, âgée d'une cinquantaine d'années. Les vêtements de cette malheureuse prirent feu immédiatement et les blessures furent telles qu'elle ne tarda pas à succomber.

Toutes les personnes qui se trouvaient autour de la table au moment de l'accident ont été plus ou moins grièvement atteintes.

LA GRÈVE DES ÉLECTEURS

Des élections municipales ont eu lieu, dimanche, à Béziers.

Sur 9,000 électeurs inscrits, il n'y a eu que 1,300 votants.

DÉTOURNEMENTS

Le chef de comptabilité de la trésorerie générale du Finistère, vient d'être arrêté sous l'inculpation de détournements au préjudice du Trésor. Depuis le 1^{er} janvier, cet employé paraissait peu à son bureau, se disant malade. Ses livres ont été examinés, et on a vite remarqué des irrégularités et des grattages qui ont inspiré de justes soupçons.

M. Lamy, ancien fondé de pouvoir du trésorier-payeur général, ayant été chargé de questionner l'inculpé, a obtenu de lui l'aveu de divers détournements s'élevant à une somme de 35,000 francs environ.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX FONDÉE EN 1819

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE

M. SÉGUY, ancien principal clerc, chez M^e Talon, avoué, — Agent général de la Compagnie Française du PHÉNIX, à Cahors, a l'honneur d'informer les nombreux assurés de cette Compagnie, que les bureaux de l'Agence seront transférés, à dater du 5 FÉVRIER prochain, RUE SAINT-PIERRE, près la PLACE DES BOUCHERIES.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 19 au 26 janvier 1884.

Naissances.

Coudere, Henri, à Bouydou.
Calvet, Emile, rue des Boulevards, 21.
Loumogne, Henri, rue Mascoutou, 29.
Aliès, Alphonse, rue Lacalprenède, 4.
Paganel, Pierre, rue Catone, 3.

Décès.

Malirat, Jean, tailleur d'habits, 74 ans, rue Nationale, 15.
Bédoué, Marie, s. p., 66 ans, Impasse-Soulès, 5.
Guiral, Jeanne, 3 mois, rue Nationale.
Pouget, Alexandre, 4 ans 1/2, Impasse-Hébrard.
Nardot, René, 3 mois, rue du Lycée, 18.
Ilbert, Jules, jardinier, 25 ans, célibataire, rue Sainte-Barbe, 4.

Dernières Nouvelles

TRAITEMENT DES INSTITUTEURS

Paris, 25 soir.

La commission du budget a entendu M. Fallières au sujet du projet de loi relatif au traitement des instituteurs. Le ministre de l'instruction publique a exposé le système qui a été discuté la semaine dernière au conseil des ministres. Il résulte des explications fournies par le ministre que les dépenses, qui s'élevaient au total, à 41 millions, rien qu'en ce qui concerne l'augmentation du traitement des instituteurs, pourront être réduites à 10

millions, pour 1885, en procédant par séries; c'est-à-dire que les instituteurs seraient divisés en quatre séries, et que ceux dont la situation est la plus intéressante seraient appelés à jouir les premiers des avantages de la nouvelle loi.

Il a été convenu qu'aujourd'hui, au début de la séance, M. Fallières demandera à la Chambre de renvoyer à l'examen de la commission du budget le projet sur l'organisation de l'enseignement primaire. Des renseignements statistiques seront fournis à la commission; elle entendra M. Paul Bert, et ce n'est que lorsqu'elle sera fixée sur l'étendue des sacrifices qu'entraînera la mise en vigueur de la nouvelle loi qu'elle abordera l'étude des voies et moyens.

L'impératrice d'Autriche, dont l'état de santé, est assez ébranlé, quittera prochainement Vienne pour se rendre dans le midi de la France, où elle séjournera jusqu'au mois d'avril.

Le général de Colomb, commandant, pendant la guerre de 1870-71, du 16^e corps d'armée, vient d'être décoré de l'ordre de Bolivar par le gouvernement de Venezuela.

RECONNAISSANCE A BAC-NINH

On télégraphie de Hong-Kong, 24 janvier :

Une forte reconnaissance, faite dans la direction de Bac-Ninh, a rencontré l'ennemi établi en force au point de jonction de la Rivière-Noire avec le fleuve Rouge. L'ennemi a tiré sur nos troupes, mais sans nous faire aucun mal. On s'attend à une forte résistance.

MEETING DES CHIFFONNIERS

La réunion des chiffonniers, tenue jeudi, à la salle Graffard, a adopté une résolution tendant au retrait complet de l'ordonnance préfectorale et au retour à l'ancien régime.

Pendant l'assemblée, un vieillard âgé de 74 ans est mort subitement d'inanition. Cette mort a produit une vive impression dans l'assemblée.

Bourse de Paris.

Cours du 26 Janvier.

Rente 3 p. %	77.15
— 3 p. % amortissable	78.10
— 4 1/2 p. %	107.00
— 5 p. %	107.25

Une Dépense non Regrettée

« J'ai fait usage de deux boîtes de Pilules Suisses (la boîte à 1 fr. 50), je m'en trouve très bien. J'avais depuis longtemps de fortes douleurs dans le dos et sur la poitrine, au point qu'il me fallait souvent m'arrêter en marchant, et je ne pouvais rester serré de la ceinture. Aujourd'hui, j'ai un appétit naturel qui me faisait défaut, et je ne ressens presque plus de douleurs. Inutile de dire que vous pouvez publier ce bon résultat. »

« REIMS, pensionnaire de l'Etat, « à La Vilette (Meurthe-et-Moselle). »

Recettes utiles

Pour chasser les fourmis des meubles qu'elles ont envahis, mettez dans une assiette creuse des feuilles d'absinthe verte. Déposez-la dans le bas du meuble et versez dessus une légère oncée d'eau bouillante, puis fermez le meuble. Les fourmis décamperont aussitôt et ne reviendront pas. Si vous n'avez pas d'absinthe, mettez dans le compartiment inférieur du meuble un citron, que vous y laisserez pourrir, ou bien saupoudrez-le de marc de café.

Voilà la composition d'un tissu pour nettoyer les cuivres. Prenez une étoffe de coton écreu et imprégnée du mélange suivant, pour une bande d'étoffe de 70 centimètres sur 10 centimètres; Eau, 20 grammes; tripoli blanc, 2 grammes; savon de Marseille, 4 grammes. Délayez le savon dans l'eau, ajoutez le tripoli et colorez avec une solution de péonine (coralline) dans l'alcool, imbitez le tissu dans toute sa masse et faites sécher. La matière colorante n'a d'autre effet que d'imiter le tripoli rose.

L'esprit de partout

Dans une école de village :
Le maître. — Si d'un nombre entier je retire un quart quatre fois, qu'est-ce qu'il reste ?
Aucun des bambins ne bouge.

Le maître. — Vous ne comprenez pas. Eh ! bien, voilà une pêche, je la coupe en quatre morceaux, mangez-les. Et il les tend aux quatre moutards les plus rapprochés.

C'est fait ? Qu'est-ce qu'il reste ?
Un bambin levant la main : M'sieu, M'sieu ! je sais : c'est le noyau !

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle de dimanche, 27 janvier.

PIERRE VAUX

L'INSTITUTEUR REPUBLICAIN

Drame en 7 actes

L'AMOUR QU'EST QU'ÇA

Opéra-comique en un acte

BIBLIOGRAPHIE

La cinquième partie de l'Introduction à LA FRANCE ILLUSTRÉE, de V.-A. MALTE-BRUN, vient de paraître chez l'éditeur Jules Rouff.

L'auteur y achève les renseignements de statistique générale commencés dans le précédent fascicule.

Elle est accompagnée : 1^o de deux préfaces destinées à figurer en tête de l'ouvrage complet; 2^o d'une instruction relative aux divers modes de classement des séries composant cet ouvrage.

En tête des préfaces et hors texte figure un très beau portrait de l'auteur.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 581^e livraison (19 janvier 1884). TEXTE : La famille Gaudry, par J. Girardin. — Le bien des anges, par M^{lle} J. Colomb. — Recherche des sources au moyen du microphone. — La filiation des mondes par Albert Lévy. — Un jardin suspendu, par M^{lle} Witt, née Guizot. — Observations sur la géographie administrative et la population de la France, par Anthyme Saint-Paul. — Les aventures de M. Colin-Tampon, par J. Levoisin.

DESSINS : Tofani, Semeghini, R. Tinant. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 420^e livraison (19 janvier 1884). — Voyages au Yucatan et au pays des Lacandons, par M. Désiré Charnay. — 1882. — Texte et dessins inédits. — Dix-sept gravures de Taylor, P. Selliers et A. de Bar. Bureau à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard St-Germain, 79, à Paris.

LA NATURE, sommaire, du 12 janvier 1883. — Restauration de reptiles fossiles au Muséum d'histoire naturelle de Paris : G. Tissandier. — La planclastie. — Accumulateurs électriques : Emile Reynier. — Le « Ferry-boat » de Melbourne en Australie : L. B. — Les lueurs crépusculaires et la coloration du ciel : G. Tissandier. — La température intérieure des galeries dans le percement des grands tunnels : L. B. — Société nationale des électriciens. — Chronique. Académie des Sciences : séance du 31 décembre 1883. — Séance du 7 janvier 1884 : S. Meunier. — Vélocipède à patins. — Supplément de la Nature : Boîte aux lettres. — Bulletin météorologique. — Sociétés savantes. — Bureau 120, boulevard St-Germain, à Paris.

ST-NICOLAS, 5^e année. Sommaire du n^o 6. (10 janvier 1884. — Mont Salvage (S. Blandy). — Le rusé Renard (Victorien Aury). — Sambo le pêcheur. — Un enfant à la mer (E. d'Hervilly). — Buchette (Ch. Ségard). — L'affaire Arlequin (Léon Valade). — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par A. Sandoz, Howard Pyle, Champ, G. Barnes, Ferdinandus, Robert Tinant, Gaillard, etc. — Bureau à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LE MUSÉE DES FAMILLES, paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 1^{er} janvier 1884 : — Coquelin, par Eng. Manuel. — Les Lansquenets, par Ernest d'Hervilly. — L'espion des écoles, par Louis Ulbach. — Le seigneur de la Sicandais, par le comte de St-Jean. — Pierre Mathieu, par Surnay. — Quatrein, par Pierre Mathieu, musique de Paladilhe. — A travers Paris, par A. Grévin. — Lettres sur le théâtre, par Henry de Bornier. — Chronique histoire de la quinzaime, par A. de Villeneuve. — Correspondance et concours, par Eugène Muller. — Illustrations par Madrazo, Rochling, Carl Larsson, Frédéric Régamey, A. Grévin, Scott, Eug. Burnaud, Luc Olivier Merson, Gaillard, etc. — Prix d'abonnement Paris : un an, 14 fr. Départements 16 francs à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

VOULEZ-VOUS NE PLUS TOUSSER ?

Prenez des Pastilles à la Sève de Pin du lactucarium et à la codéine de BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Bordeaux. Ces pastilles, d'un goût très agréable, ont une grande supériorité sur toutes les préparations au goudron et sur tous les sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, maux de gorge, bronchites tant aiguës que chroniques et, en général toutes les maladies des voies respiratoires. — Franco 1 fr. 50 par la poste. — Se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt chez M. Alazard pharmacien.

COQUELUCHE et toux nerveuse chez les enfants.

Comme pectoral et calmant on peut donner sans crainte aux enfants le Sirop de Nafé de Delangrenier, car il ne contient ni opium ni sels d'opium, tels que morphine ou codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Le Sirop et la Pâte de Nafé se vendent dans les pharmacies. H

